

MARS 2026

MAHA ACHKAR, SWETA DABOO, THOMAS HANNAFORD,
FERGUS LINLEY-MOTA, JIMMY LOU, RAFAËL PROVOST

Une stratégie nationale pour une meilleure résilience des foyers au Canada



ActionCanada

Le Fellowship d'Action Canada est un programme de leadership en politiques publiques qui s'échelonne sur 10 mois. Il vise à approfondir la compréhension du Canada par les leaders émergent-e-s et à développer les compétences nécessaires pour relever les défis nationaux en matière de politiques publiques. Chaque année, Action Canada choisit un enjeu majeur que les fellows examinent au cours du programme. Répartis en groupes de travail, ils collaborent avec des expert-e-s et des parties prenantes à l'échelle nationale pour élaborer un rapport proposant des solutions politiques, dans le but d'enrichir le discours national sur les enjeux critiques auxquels les Canadien-ne-s sont confronté-e-s. En 2025-2026, le fellowship s'est concentré sur la résilience climatique.



**Public
Policy
Forum**

**Forum des
politiques
publiques**

Le Forum des politiques publiques (FPP) travaille à l'amélioration des résultats des politiques canadiennes en collaboration avec les élus et les fonctionnaires de tous les paliers de gouvernement, le secteur privé, les syndicats, les établissements d'enseignement supérieur, les ONG et les groupes autochtones. Organisation non partisane portée par ses membres, le FPP œuvre « de l'inclusion à la conclusion » en organisant des débats sur des questions politiques fondamentales et en préconisant de nouvelles options et des voies à suivre. Depuis plus de 30 ans, le FPP supprime les barrières entre les secteurs, contribuant ainsi à des changements appréciables qui permettent de construire un meilleur Canada.

150 Elgin Street, bureau 904 | Ottawa, Canada K2P 1L4

© Action Canada Fellowship and Public Policy Forum, 2026.



ÉDITION DIGITALE

Télécharger une version digitale de ce rapport

Table des matières

04	À propos des auteurs
06	Résumé
09	Introduction
10	01: Le Problème
	1.1 La crise cachée du logement
	1.2 L'information ne suffit pas
15	02: Le Parcours des Foyers
	2.1 Deux récits d'un système défaillant
	2.2 Quatre moments clés où les systèmes ne soutiennent pas les foyers
21	03: La Recommandation : Une Stratégie National pour une Meilleure Résilience des Foyers
	3.1 S'appuyer sur l'architecture de résilience existante au Canada
	3.2 À quoi les foyers peuvent-ils s'attendre?
	3.3 Quatre axes d'intervention
	3.4 Qui fait quoi?
	3.5 Qui prend les décisions et qui paie?
	3.6 Comment savoir si cela fonctionne?
33	04: La Nécessité d'Agir
34	Notes de fin
36	Références
40	Annexe 1
	Champ d'application et considérations pour la mise en œuvre
42	Annexe 2
	Entretiens avec des experts
43	Remerciements

À propos des auteurs



RAFAËL PROVOST

est directeur général d'ENSEMBLE pour le respect de la diversité, un organisme pancanadien engagé dans la lutte contre l'intimidation. Nommé jeune leader de l'année au Québec en 2025, il est également conférencier et chroniqueur. Il est avant tout passionné par les communications, par l'humain et la justice sociale.



FERGUS LINLEY-MOTA

est fondateur et directeur du projet Dialogue on Technology (DoT) de l'Université Simon Fraser et chercheur principal au Centre pour les médias, la technologie et la démocratie de l'Université McGill. Son travail vise à élargir l'éventail des voix participant aux décisions entourant l'intelligence artificielle et les technologies connexes.



MAHA ACHKAR

est une fonctionnaire fédérale au Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Dans le cadre de ses fonctions en planification et en mesure du rendement, elle met l'accent sur la collaboration, la pensée stratégique et le renforcement de la confiance du public envers les institutions gouvernementales.



SWETA DABOO

est analyste principale des politiques à la Faculté de médecine de l'Université de l'Île du Prince Édouard. Forte d'une expérience en défense des droits, en politiques publiques et en leadership au sein d'organismes sans but lucratif, elle est engagée envers la participation citoyenne, la promotion de la santé et la mise de l'avant des voix marginalisées dans les débats publics.



JIMMY LOU

est économiste au ministère des Finances Canada. Auparavant au Bureau du Conseil privé et à Affaires mondiales Canada, il est animé par une question simple : pourquoi les politiques bien conçues n'atteignent-elles pas toujours les gens qu'elles servent ?



THOMAS HANNAFORD

est vice président chez Power Sustainable, où il se concentre sur la stratégie de durabilité et l'impact dans les marchés des capitaux. Son travail fait le lien entre l'analyse d'investissement, l'intégration des enjeux de durabilité et la création de valeur à long terme.

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Action Canada reconnaît que son travail se déroule sur les territoires traditionnels et ancestraux des Premières Nations, des Inuits et des Métis à travers ce qui est aujourd’hui le Canada. Nous reconnaissons le lien durable entre les peuples autochtones et ces terres, et nous nous engageons à contribuer à la réconciliation par nos activités d’apprentissage, nos partenariats et notre travail de développement du leadership.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Ce projet a été entrepris dans le cadre du fellowship d’Action Canada, un programme national de développement du leadership et d’engagement politique offert en partenariat avec le Forum des politiques publiques et Action Canada. Les points de vue, les opinions, les positions et les stratégies exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les points de vue, les opinions, les positions et les stratégies du Forum des politiques publiques, d’Action Canada, de la Fondation Action Canada et du gouvernement du Canada.

Résumé

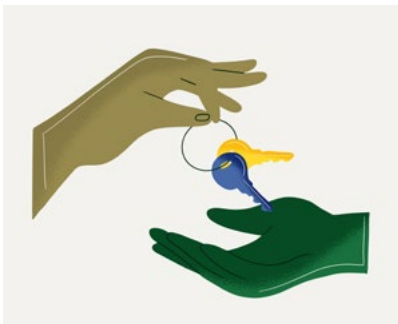
Les catastrophes naturelles causant des dommages de plusieurs milliards de dollars étaient autrefois rares au Canada. Désormais, avec les changements climatiques qui intensifient les inondations, les incendies de forêt et les tempêtes violentes, on en recense chaque année.

EN 2024, les dommages dus aux sinistres non assurés étaient estimés à 24 milliards de dollars, soit environ les trois quarts du coût total lié aux sinistres. De ces dommages non assurés, les foyers ont absorbé environ 18 milliards de dollars. Ces coûts sont rarement visibles dans le suivi des dépenses publiques.

Entre 2020 et 2024, les dépenses fédérales pour les catastrophes se sont élevées à 2,4 milliards de dollars, soit plus de 20 fois les valeurs normales historiques, et les dépenses provinciales, territoriales et municipales augmentent parallèlement. Ces tendances révèlent une défaillance structurelle qui aggrave lentement la crise du logement et du coût de la vie : le Canada transfère le coût des sinistres¹ à des foyers qui ne peuvent ni percevoir les risques ni se permettre de s'en protéger.

Le principal défi du Canada n'est pas un manque de programmes ou d'expertise. Les programmes existent, mais les foyers n'y ont pas accès au moment où leurs décisions déterminent leur niveau de risque. Trop souvent, au Canada, la population :

- **choisit un domicile** sans connaître les risques encourus.
- **souscrit une assurance** sans comprendre ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas.
- **protège son domicile** sans savoir quelles mesures de préparation sont les plus importantes.



• **navigue seule lors du rétablissement** après sinistre entre huit à dix systèmes déconnectés.

Cet échec est dû à la fragmentation de l'autorité et de la responsabilité. Le gouvernement fédéral supporte des coûts croissants pour des risques qu'il ne peut pas percevoir et des décisions d'aménagement du territoire qu'il ne contrôle pas. Les provinces et les territoires réglementent les déclarations et les marchés d'assurance sans avoir accès à l'information fédérale normalisée sur les risques au moment de l'achat ou de la location. Les municipalités fournissent des services directement aux foyers, mais ne peuvent pas coordonner les divers prestataires d'assurance, l'aide provinciale et le financement fédéral. La responsabilité incombe par défaut aux foyers, au moment où ils sont le moins en mesure de la gérer.

Ce rapport propose une stratégie nationale pour une meilleure résilience des foyers qui aligne les autorités existantes avec les décisions des foyers déterminant leur exposition financière face aux sinistres. Le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (LIICC) est bien placé pour diriger ce travail, en

réunissant les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux en 2026 autour de quatre événements clés : le choix du domicile, le choix d'une assurance, la protection du domicile et le rétablissement après un sinistre.

La stratégie s'articule autour de trois recommandations :

1. Permettre aux foyers d'agir à quatre moments clés. Quatre axes d'intervention permettraient de traduire la politique en action lorsque les décisions financières peuvent entraîner des risques :

- *Classification normalisée des risques* : informations normalisées sur les risques afin qu'ils soient compris avant l'achat ou la location.
- *Normes de clarté de la couverture d'assurance* : ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas, résumé en langage clair.
- *Voies de protection des foyers* : point d'accès unique aux programmes de rénovation et de financement pour les foyers.

• *Ressources d'aide après sinistre* : personnes-ressources spécialisées pour aider les foyers à s'orienter dans des systèmes fragmentés après un sinistre.

2. Harmoniser les prestations grâce à une Table de résilience des foyers. LICC et Sécurité publique Canada convoqueraient un organe de coordination à durée limitée en 2026, en partenariat avec les provinces et les territoires. Celui-ci coordonnerait les prestations fédérales, provinciales et territoriales en fonction des besoins des foyers plutôt que des mandats institutionnels.

3. Lier le partage des coûts au niveau fédéral à des résultats mesurables pour les foyers. S'appuyant sur la modernisation en 2025 des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), le programme fédéral qui rembourse aux provinces et aux territoires les coûts de rétablissement après sinistre, la stratégie lierait plus étroitement le financement aux conditions qui réduisent la responsabilité à long terme du gouvernement : une meilleure couverture d'assurance, une divulgation précoce des risques et l'achèvement des travaux prioritaires de rénovation.

C'est le moment d'agir. Le programme AAFCC a été mis à jour en 2025 pour permettre une

intervention précoce, et un programme national d'assurance contre les inondations est en cours d'élaboration. Des millions de prêts hypothécaires seront renouvelés en 2026, créant un moment naturel de réévaluation des risques pour les foyers, les établissements de prêt et les compagnies d'assurance.

Cette stratégie propose une voie dans laquelle le risque est connu lorsque les gens choisissent un domicile, la couverture est claire lorsqu'ils contractent une assurance, la protection est accessible avant qu'un sinistre ne se produise et le rétablissement est coordonné lorsqu'il survient. Les catastrophes sont inéluctables. Il faut choisir si les foyers canadiens les affronteront seuls ou s'ils seront informés et protégés.

Introduction

Le 21 septembre 2018, une tornade a causé des dégâts à l'ouest d'Ottawa et à Gatineau, de l'autre côté de la rivière². La maison d'Amanda est devenue inhabitable



FIGURE 1 : Dommages causés par une tornade à Dunrobin, Ontario (22 septembre 2018)

Photo : Justin Tang / La Presse Canadienne.

AMANDA ET SON MARI ont assisté, impuissants, à la détérioration de ce qui restait de leur maison. Leurs biens n'ont pas été protégés de dommages survenus après la tempête et sont restés exposés jusqu'à l'hiver. La fatigue mentale s'ajoute aux pertes matérielles. Dans les années qui ont suivi, Amanda a raconté son histoire huit fois : à sa compagnie d'assurance, à l'expert en sinistres, à l'aide provinciale en cas de catastrophe, à l'organisme municipal responsable de délivrer les permis, à son thérapeute, à la Croix-Rouge, aux services de logement temporaire et à son institution financière. Chacun de ces mécanismes exigeait des documents différents. Chacun utilisait des définitions différentes. Personne ne pouvait lui dire quand sa maison serait à nouveau habitable.

Le fardeau administratif lié à la gestion du rétablissement a contraint Amanda à

fermer sa petite entreprise. La tornade est passée rapidement, mais ses conséquences sont toujours ressenties. Le système a brisé l'esprit, la confiance et l'espoir d'Amanda.

L'expérience d'Amanda dévoile un problème structurel : les systèmes canadiens agissent selon leur mandat, mais ne sont pas alignés avec les décisions des foyers. Les auteurs ont rencontré des familles qui, comme celle d'Amanda, se reconstruisaient après une catastrophe, partout au Canada. Leurs récits ont un point commun : des systèmes qui ont fonctionné comme prévu, mais qui n'ont pas aidé les personnes qui en avaient besoin. La question devient donc inévitable : où était le Canada quand Amanda en avait le plus besoin?

01

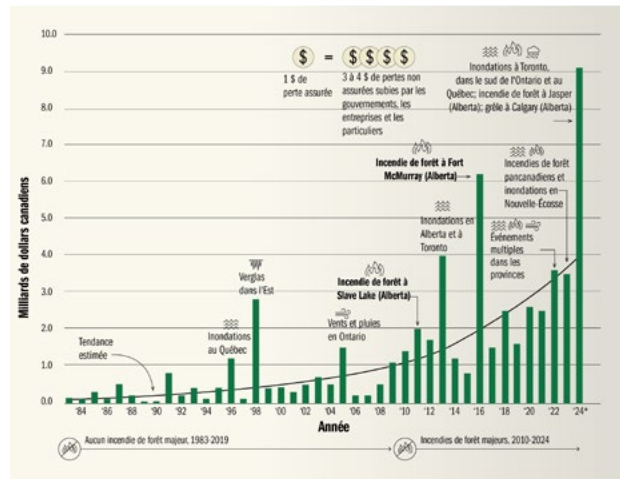
Le Problème

1.1 La crise cachée du logement

Les coûts des catastrophes au Canada ont atteint un niveau record en 2024³. Les moyennes annuelles des cinq dernières années sont deux fois plus élevées que celles de la période 2010–2014 (figure 2)⁴. L'incendie de Jasper a causé 880 millions de dollars en dommages assurés et a forcé l'évacuation de toute une communauté montagnarde pendant des mois⁵. Montréal et d'autres régions du Québec ont été confrontées à des inondations récurrentes, chacune desquelles a entraîné des dommages... des dommages d'environ 200 millions de dollars⁶. L'ouragan Fiona a dévasté le Canada atlantique avec 800 millions de dollars de dommages assurés et des dommages non assurés bien plus importants pour des milliers de foyers⁷.

FIGURE 2 : Dommages assurés pour les catastrophes au Canada, 1983-2024 (tenant compte de l'inflation)

Source : Bureau d'assurance du Canada (2024), PCS, CatIQ, Swiss Re, Munich Re et Deloitte.



Ces pertes se répercutent directement sur les dépenses des foyers. Comme l'a fait remarquer Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière, « pour chaque dollar assuré, il y a trois dollars non assurés »⁸. Les primes d'assurance habitation ont augmenté de 307 % depuis 2000, dépassant de loin l'inflation générale (73 %) et les coûts de remplacement (128 %) (figure 3)⁹. Dans les codes postaux à haut risque, la pression est plus forte : des augmentations des primes de 50 à 70 % entre 2022 et 2024 ont alourdi le budget des foyers de plusieurs centaines de dollars par mois¹⁰.

La couverture pour les inondations par ruissellement est en train de disparaître complètement dans de nombreuses régions où il y a eu des sinistres¹¹. Pour les foyers déjà mis à rude épreuve par le coût du logement, ces augmentations imposent des choix difficiles : payer des primes de plus en plus élevées par rapport à leur revenu, accepter une couverture réduite avec des franchises élevées, ou renoncer complètement à la protection.

Pour les propriétaires, ces pressions convergent au moment du renouvellement du prêt hypothécaire. Soixante pour cent des prêts hypothécaires canadiens en cours seront renouvelés en 2025 et 2026¹². Comme les établissements de prêt exigent une couverture valide, le retrait d'une assurance abordable

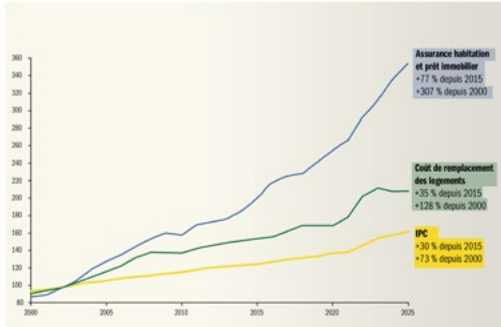
réduit les possibilités de refinancement et peut piéger les propriétaires qui n'arrivent pas à protéger leur résidence. Même sans défaillances immédiates, les fonds propres des foyers s'érodent à mesure que les acheteurs comptent les coûts de détention élevés dans leurs offres. Les biens immobiliers situés dans les zones à haut risque deviennent plus difficiles à vendre à la valeur attendue, transformant un risque local en une destruction permanente de la richesse.

Cette dynamique affecte les propriétaires, qu'ils effectuent ou non des transactions. Les foyers qui sont propriétaires de leur résidence sont confrontés aux mêmes pressions en matière d'assurance, sans que le renouvellement hypothécaire les incite à réévaluer le risque. Chaque cycle de renouvellement qui se déroule sans information éclairée en matière de risque expose davantage de foyers à ces risques. Lorsqu'une catastrophe survient, cette exposition devient beaucoup plus coûteuse et beaucoup plus difficile à éliminer.

Ce resserrement au niveau des foyers crée un risque systémique. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les entreprises de prêt privées détiennent des portefeuilles de biens immobiliers qu'il est de plus en plus difficile d'assurer à un prix abordable. Leur niveau de risque reste largement méconnu, car le risque de catastrophes naturelles n'est pas systématiquement visible dans les

FIGURE 3 : Coût de l'assurance habitation par rapport à l'inflation et aux coûts de remplacement, 2000-2025

Source: Statistics Canada, September 2024



opérations de placement ou la gestion de portefeuille.

Les simulations de crises nationales révèlent que, pour certaines entreprises de prêt régionales, jusqu'à 43 % des prêts hypothécaires à valeur élevée sont concentrés dans des zones inondables à haut risque¹³. Ces propriétés risquent de ne plus pouvoir être hypothéquées au moment du renouvellement si l'assurance n'est plus disponible, ce qui transfère une partie du coût des catastrophes climatiques directement aux institutions de financement en habitation.

Le décalage entre la responsabilité financière et la réglementation aggrave le problème. Le gouvernement fédéral prend en charge les coûts de rétablissement après sinistre par l'intermédiaire du programme AAFCC, tandis que les provinces et les municipalités prennent les décisions relatives à l'affectation

du sol qui sont à l'origine des risques. En l'absence d'harmonisation entre les conséquences financières et l'autorité en matière de règlements, les incitations à l'atténuation au niveau local restent faibles et le prix des actifs continue d'être fixé selon leur stabilité historique plutôt que la réalité climatique future¹⁴.

Les dépenses fédérales consacrées aux catastrophes reflètent ces échecs cumulés. Les dépenses des AAFCC s'élèvent à 2,4 milliards de dollars entre 2020 et 2024, soit plus de 20 fois les valeurs normales historiques¹⁵. Le Bureau du directeur parlementaire du budget prévoit une poursuite de cette croissance en l'absence d'intervention structurelle¹⁶. Ces coûts dépassent les budgets publics : le prolongement des démarches de rétablissement après sinistre épuise les capacités des foyers, perturbe le marché du travail et peut affaiblir l'activité économique locale pendant des années¹⁷.

Les foyers absorbent des risques qu'ils ne peuvent pas percevoir, les marchés évaluent mal les actifs, les assurances se retirent ou deviennent trop chères, et les gouvernements supportent des coûts entraînés par des décisions créant des risques une fois qu'elles sont devenues irréversibles.

1.2 L'information ne suffit pas

L'information existe. Le Canada tient à jour des cartes d'inondation, des modèles de risque d'incendie de forêt et des bases de données sur les événements historiques. L'échec n'est pas dû à un manque de données scientifiques, mais à l'accès à celles-ci. Les informations sur les risques ne parviennent pas aux foyers au moment de la prise de décisions. Lorsque c'est le cas, elles sont rarement associées à des voies d'action claires

Les systèmes existants s'organisent autour de leurs responsabilités : les risques, les produits et les transactions. Les foyers s'organisent autour de leurs objectifs : trouver un domicile sûr et abordable, se protéger dans les limites de leur budget et se rétablir sans perdre ce qu'ils ont construit. Cet écart des priorités est au cœur du défi de la résilience des foyers canadiens. Il en résulte un goulot d'étranglement : les foyers savent que des risques existent, mais ne peuvent pas agir lorsque des décisions doivent être prises.

La recherche confirme cette tendance. Alors que 83 % des propriétaires au Canada estiment qu'ils sont responsables de la protection de leur domicile, seuls 6 % de ceux qui vivent dans une zone désignée à haut risque le savent¹⁸. Même lorsque le risque est connu, l'investissement dans la prévention est

découragé par l'attente d'une indemnisation gouvernementale, l'hypothèse que l'assurance couvrira les pertes et le sentiment d'optimisme collectif (c'est-à-dire que personne d'autre dans le voisinage ne semble s'inquiéter)¹⁹.

Le problème n'est pas la volonté d'agir. Les recherches de l'Institut climatique du Canada montrent que l'adaptation des foyers aux risques climatiques est très rentable²⁰, mais que le taux de participation reste inférieur à 15 % des foyers admissibles²¹. L'écart est d'ordre architectural : l'infrastructure permettant aux foyers d'accéder à la protection, de se l'offrir et de la mettre en œuvre n'est pas offerte aux moments clés de décision.

Les foyers suivent une séquence prévisible lorsqu'ils font face à un risque de catastrophe : ils choisissent leur lieu de résidence, protègent ce qu'ils ont et se remettent sur pied après un sinistre. Notre étude a permis de révéler cette séquence et d'identifier quatre moments clés où l'écart des priorités crée les plus grands risques pour les foyers canadiens :

- 1. Choisir une résidence sans connaître le niveau de risque.** Aucune référence normalisée et accessible sur les risques ne traduit les données fédérales sur les inondations et les incendies de forêt en information utilisable pour les foyers et les entreprises de prêt avant la conclusion d'une transaction.

2. Contracter une assurance sans comprendre la couverture. La terminologie n'est pas uniforme d'un prestataire à l'autre et la responsabilité de la comprendre incombe aux foyers. Les lacunes non couvertes par les termes « inondation », « refoulement d'égout » et « dégât d'eau » restent invisibles jusqu'à ce que les demandes d'indemnisation soient rejetées.

3. Protéger les maisons sans programmes accessibles. Il existe des programmes d'atténuation pour les inondations et les incendies qui sont très rentables, mais les conditions d'admissibilité sont fragmentées d'une juridiction à l'autre et les coûts initiaux bloquent les foyers qui ne peuvent pas attendre des mois avant d'être remboursés.

4. Se remettre d'un sinistre sans coordination. Les systèmes fonctionnent correctement dans le cadre de leurs mandats, mais ceux-ci ne sont pas coordonnés. Les foyers doivent naviguer seuls dans huit à dix systèmes déconnectés alors même qu'ils sont en situation de crise.

Pour les quatre moments clés, la même question se pose : le système offre-t-il une protection équitable, abordable et opportune, qui favorise la résilience et préserve le choix des foyers? L'architecture actuelle du Canada

est inégalement performante parce que la communication entre les systèmes est déficiente. Jusqu'à ce que cela s'améliore, les foyers devront supporter seuls le fardeau de la coordination.

02

Le Parcours des Foyers

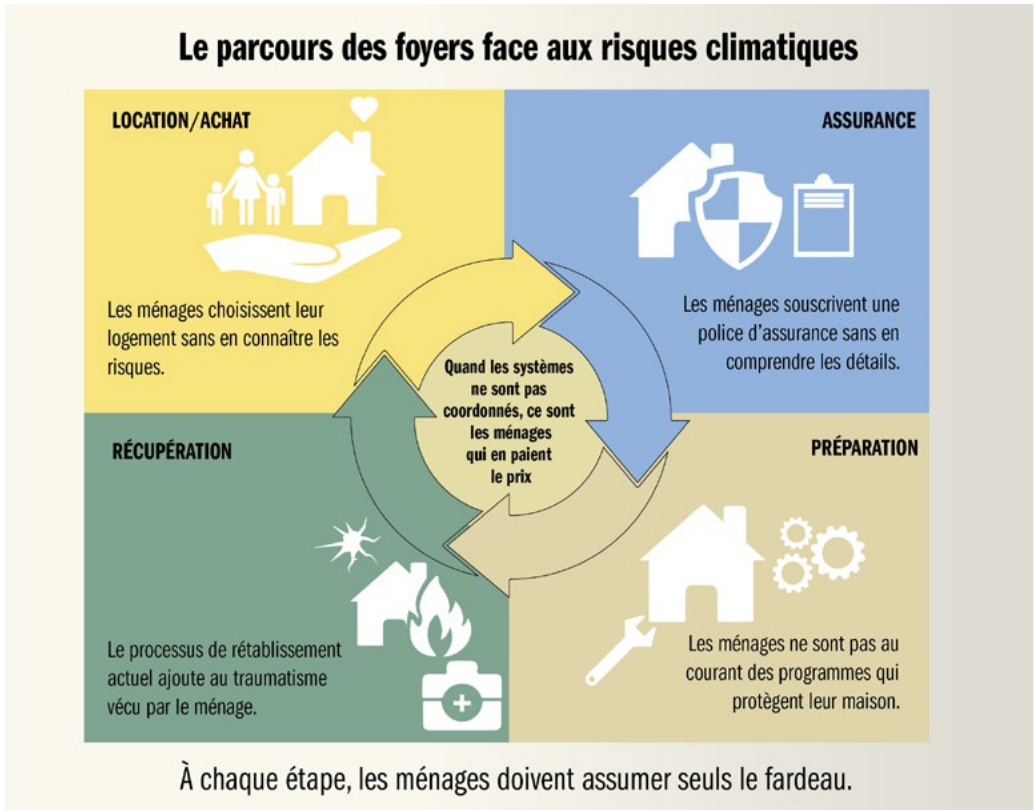


FIGURE 4: Le parcours des foyers face aux risques climatiques

2.1 Deux récits d'un système défaillant

Les récits suivants sont tirés d'entretiens avec des personnes touchées par un sinistre.

L'histoire de Jim : la protection en l'absence d'information

Jim Randall a acheté sa maison de campagne à Hébrides, sur la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard, en 2012. La cartographie des zones exposées aux inondations n'était pas disponible. Les propriétaires précédents disaient qu'il ne se passerait pas grand-chose, si ce n'est la présence occasionnelle d'algues sur la pelouse pendant les crues hivernales. Ce fut le cas jusqu'à l'ouragan Dorian, en 2019, qui a endommagé le cabanon de la propriété²².

Après Dorian, Jim a tenté de protéger la maison. Il l'a surélevée sur des pieux de trois pieds et a souscrit une assurance supplémentaire contre les inondations. L'ouragan Fiona, en 2022, l'a entièrement emportée²³.

Jim a appris que son assurance ne couvrait pas les ondes de tempête. Les autorités provinciales et fédérales s'étaient engagées à soutenir les personnes touchées, mais il n'a jamais vu les programmes de rachat des côtes ou l'aide financière promise. Trois ans plus tard, Jim est toujours propriétaire d'un terrain côtier vide et non assurable sur lequel il ne

FIGURE 5: Photos du chalet de Jim Randall, avant et après l'ouragan Fiona



Photos : Jim Randall

peut pas reconstruire et qu'il ne peut pas vendre. Il a fait tout ce qu'un propriétaire responsable pouvait faire avec les informations dont il disposait. Le système n'a pas fait son bout de chemin.

L'histoire d'Ana : la capacité des foyers écrasée sous le fardeau de la coordination

Le sous-sol d'Ana a été inondé lors d'une tempête à Montréal en juin 2025²⁴. Les pompiers ont frappé à trois heures du matin et lui ont donné cinq minutes pour prendre ses affaires et partir.

Elle a passé la plupart des 72 heures suivantes au téléphone, cherchant une réponse à une question simple : serait-elle couverte par son assurance? Propriétaire de l'appartement, elle pensait que son assurance habitation de base incluait une protection contre les inondations, mais les termes du contrat, très denses et assortis de nombreuses mises en garde, l'ont fait hésiter. Après plusieurs jours d'informations contradictoires, elle a appris qu'elle serait couverte. Sa voisine n'a pas eu la même chance.

Le soulagement d'Ana fut de brève durée. Une fois les murs de son appartement dénudés pour éviter les moisissures, une fissure est apparue dans les fondations. L'inondation l'a-t-elle causée ou simplement

exposée? Pendant que sa compagnie d'assurance et le syndicat de l'immeuble débattent de la responsabilité, personne n'est incité à agir rapidement. Le processus de rétablissement après sinistre stagne.

Six mois plus tard, Ana n'est toujours pas rentrée chez elle. Son appartement n'est pas habitable. La demande n'est pas résolue. Sa couverture de relogement est presque épuisée. Lorsqu'elle le sera, Ana devra payer un loyer en plus de rembourser son prêt hypothécaire, sans aucune perspective de résolution.

2.2 Quatre moments clés où les systèmes ne soutiennent pas les foyers

Jim et Ana ont été confrontés à des événements différents dans des villes différentes, mais se sont heurtés à la même lacune : des systèmes qui fonctionnaient dans le cadre de leurs mandats, mais qui ne s'articulaient pas autour des besoins humains. D'autres juridictions ont mis en place une structure pour combler ces lacunes. Leur expérience montre ce qu'il est possible de faire avec des contraintes de gouvernance similaires..

Le choix du domicile : En Nouvelle-Zélande, la divulgation des risques naturels est obligatoire dans les transactions immobilières. Le *Land Information Memorandum* (mémoire sur

FIGURE 6: Compréhension par les propriétaires de la couverture d'assurance contre les inondations

Compréhension de la couverture d'assurance habitation			
Votre assurance couvre-t-elle :	Oui (%)	Non (%)	Je ne sais pas (%)
Les fortes pluies s'infiltrant par les fenêtres, les portes ou les aérations	32	18	50
Les inondations fluviales s'infiltrant par les fenêtres, les portes ou les aérations	14	37	49
Les refoulements d'égouts/d'eau	58	12	30
Les infiltrations d'eau de tempête côtière par les fenêtres, les portes ou les aérations	12	41	48
Les infiltrations d'eau souterraine à travers les murs et le sol du sous-sol	28	22	50

Source: Thistlethwaite et coll. « Barriers to Insurance as a Flood Risk Management Tool », mai 2020.

l'information foncière) exige des juridictions qu'elles fournissent des informations normalisées sur les risques liés aux séismes, aux inondations et au littoral. Cela comprend des résumés en langage clair à l'intention des acheteurs²⁵.

L'étude économique de l'OCDE pour le Canada en 2025 identifie cette lacune comme un obstacle majeur à la résilience du pays et recommande de rendre obligatoire la divulgation des risques liés au climat lors de la vente d'un bien immobilier²⁶. En l'absence d'une telle structure, les biens immobiliers canadiens sont négociés à leur valeur en supposant un accès permanent à l'assurance, et la SCHL soutient des prêts hypothécaires présentant un risque inconnu.

L'expérience récente aux États-Unis en souligne l'importance. En 2024, Zillow a

introduit l'évaluation des risques climatiques dans les annonces immobilières²⁷. Un an plus tard, elle les a supprimés sous la pression des agents immobiliers et des vendeurs qui s'inquiétaient de l'incidence sur la valeur des biens immobiliers. Cet épisode montre pourquoi la divulgation volontaire ne suffit pas à combler le déficit d'information : les acteurs du marché sont fortement incités à éliminer la visibilité des risques. Un point de référence imposé par le gouvernement retire ce pouvoir discrétionnaire.

La souscription à une assurance :

Le Royaume-Uni s'est attaqué à l'opacité de la couverture par l'entremise de documents d'information sur les produits d'assurance : des résumés normalisés de deux pages indiquant les principaux risques couverts, les

limites et les exclusions²⁸. Les consommateurs peuvent comparer les polices sans avoir à décoder des formulations complexes. L'assurance canadienne, elle, reste opaque. Lors de l'enquête, seuls 14 % des propriétaires canadiens ont correctement indiqué si les inondations liées aux crues des rivières étaient couvertes par leur assurance, et 49 % n'en étaient pas certains (figure 6)²⁹. Les Canadiennes et Canadiens achètent une couverture en pensant qu'ils sont protégés, et ne découvrent que lors des sinistres que des risques sont exclus, que les limites sont insuffisantes ou que les franchises sont trop élevées.

La protection des foyers : La commission néo-zélandaise sur les risques naturels coordonne les efforts de protection des foyers. Dans le cadre de son plan d'action pour des maisons et des bâtiments résilients, elle harmonise les objectifs et les échéanciers des agences centrales, des autorités locales et des organismes professionnels aux guides de modernisation, aux incitations à la réduction des risques et aux informations intégrées sur les risques³⁰. La recherche montre que le fait de rassembler les données et les procédures à l'avance permet un déploiement rapide du programme lorsque les foyers ont besoin d'aide³¹.

Les programmes de protection au Canada, eux, restent fragmentés. L'Initiative canadienne

pour des maisons plus vertes, les initiatives provinciales en matière d'efficacité énergétique et les subventions municipales pour l'adaptation fonctionnent sans coordination en matière d'admissibilité ou de financement. Les foyers sont confrontés à des évaluations redondantes dans certains cas et à des lacunes de couverture dans d'autres, sans qu'il y ait de moyen simple de déterminer à quels programmes ils peuvent prétendre³².

Les technologies de modernisation sont inégalement développées : « FloodSmart » et « Intelli-feu » ont fait l'objet de recherches approfondies, mais il existe peu d'éléments probants concernant les mesures relatives au dégel du pergélisol ou à la grêle violente³³. Seulement 30 % de la population canadienne a pris des mesures de protection, ce qui est loin de l'objectif national de 50 %. Le financement aggrave le problème.

Les foyers qui ne peuvent pas avancer des milliers de dollars n'ont jamais accès aux programmes conçus pour les protéger³⁵. Les personnes les plus exposées aux risques sont souvent les moins à même d'agir.

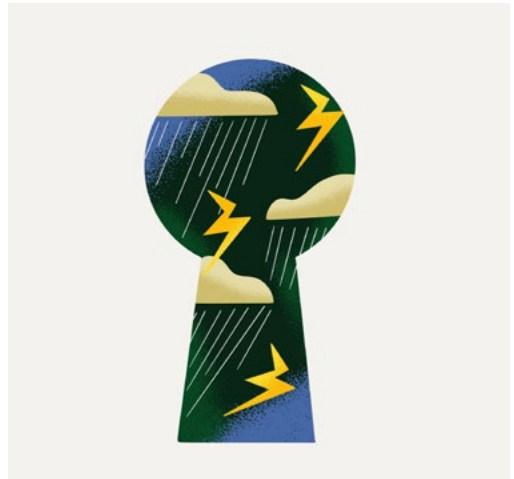
Le rétablissement après une catastrophe : D'autres juridictions ont mis en place une structure de coordination à cet effet. Le programme de gestion des catastrophes

de la FEMA aux États-Unis associe les survivants à des gestionnaires de cas qui plaident pour eux et les aident à concevoir des plans de rétablissement³⁶. Les directives néo-zélandaises en matière de rétablissement après sinistre prévoient la mise en place de services d'orientation pour les foyers qui suivent des parcours complexes³⁷. Les centres de rétablissement communautaires australiens constituent un point de contact unique, qui coordonne les services gouvernementaux et non gouvernementaux.

Le Canada ne dispose pas d'une structure équivalente. Les foyers déplacés naviguent en moyenne entre huit et dix systèmes administratifs déconnectés simultanément, comblant les décalages temporels avec de l'épargne, du crédit et des prêts qu'ils ne peuvent pas se permettre³⁸. L'état de stress post-traumatique (ESPT) atteint 30 à 40 % des gens après une catastrophe. Même dans le cadre des nouveaux AAFCC, les fonds destinés à l'atténuation ne parviennent souvent aux foyers qu'au moment du paiement final, parfois cinq ans ou plus après la catastrophe³⁹. Le processus de rétablissement exige des capacités cognitives et une résilience émotionnelle, précisément au moment où les foyers en ont le moins.

Ces modèles s'étendent sur plusieurs niveaux de gouvernement et dépassent les

frontières entre les secteurs public et privé. Pour y remédier, il faut une solution à l'échelle nationale qui réorganise les autorités existantes autour des moments clés de décisions des foyers, en transférant le fardeau de la coordination des individus vers les institutions.



03

La Recommandation : Une Stratégie Nationale pour une Meilleure Résilience des Foyers

Qu'est-ce qui changerait si le Canada organisait la résilience en fonction des décisions des foyers plutôt que des mandats institutionnels? Le risque serait visible avant que les gens ne signent un bail ou ne concluent un achat. La couverture serait claire avant qu'une inondation, un incendie ou une tempête n'entraîne un sinistre. Les mécanismes de protection seraient accessibles sans avoir à naviguer dans un labyrinthe de programmes. Le rétablissement serait guidé par un parcours coordonné, et non pas autogéré à l'aide d'une douzaine de numéros de téléphone.

Aucun palier de gouvernement ne peut y parvenir seul. Les quatre moments clés traversent les lignes des juridictions et les frontières entre les secteurs public et privé, de sorte que la réponse n'est pas un nouveau programme, mais une structure commune qui harmonise ce qui existe déjà. Dans cette section, nous proposons une stratégie nationale pour une meilleure résilience des foyers qui relie les systèmes dont dépendent les foyers canadiens et fixe des résultats clairs pour les foyers à chaque moment clé de la prise de décision.

3.1 S'appuyer sur l'architecture de résilience existante au Canada

Cinq piliers forment déjà l'échafaudage de la protection financière des foyers. La stratégie les réorganiserait autour de quatre moments clés où les foyers prennent des décisions déterminantes pour leur exposition aux risques financiers :

1. Des ensembles de données fédérales sur les risques (Ressources naturelles Canada, Environnement et changement climatique Canada) dans des formats utilisables et prêts pour la prise de décision;

2. Un accès au financement en habitation (SCHL et entreprises de prêt) améliorant la visibilité des risques au moment de la souscription et du renouvellement;

3. La surveillance provinciale et territoriale des marchés d'assurance, qui permet d'exiger des résumés de couverture comparables et rédigés en langage clair;

4. Des programmes de protection du domicile, où la consolidation et la réforme du financement peuvent éliminer les obstacles pour les foyers disposant de peu de moyens, y compris ceux qui n'effectuent pas de transaction à l'heure actuelle; et

5. Un financement du rétablissement grâce au programme AAFCC (modernisé en 2025), parallèlement aux aides coordonnées des provinces, des municipalités, des assurances et des ONG permettant d'aligner les systèmes sur les échéanciers des foyers.

La stratégie coordonne ces autorités existantes autour des moments clés de décisions des foyers. Elle ne réglemente pas les primes d'assurance, n'impose pas de relocalisation, n'oriente pas les décisions en matière d'affectation du sol et n'attribue pas de nouveaux pouvoirs constitutionnels. Elle se base sur des projets pilotes limités dans le temps dans le cadre des mandats fédéraux, provinciaux et territoriaux actuels (voir l'annexe 1 pour le champ d'application, les relations avec les efforts menés en parallèle et les considérations pour la mise en œuvre).

3.2 À quoi les foyers peuvent-ils s'attendre?

La coordination entre les gouvernements n'est significative que si les foyers voient concrètement ce qui change pour eux. Une norme nationale de protection des foyers définirait ce qu'une structure coordonnée apporte à chaque moment de décision. Cela fonctionnerait comme une norme de soins, analogue à la

Cinq éléments constitutifs existent déjà. Le problème réside dans leur alignement.

01 Données fédérales sur les risques

Les données fédérales sur les risques peuvent être traduites en informations exploitables pour la prise de décision par les ménages.

02 Exposition au risque lié au financement du logement

Les prêteurs et les acteurs du marché hypothécaire peuvent mettre en évidence les risques liés aux aléas climatiques lors de l'octroi et du renouvellement des prêts, au moment de la réévaluation de l'accessibilité financière et de l'exposition.

03 Surveillance des pratiques d'assurance

Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux peuvent exiger des résumés de couverture comparables et rédigés en langage clair afin que les ménages comprennent ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas.

04 Aides à la protection du domicile

Les programmes de protection du domicile peuvent être plus faciles à trouver et à utiliser grâce à un accès simplifié et à un meilleur financement initial, notamment pour les ménages disposant de faibles revenus.

05 Financement et aides à la relance (AAFCC et autres organismes)

Des aides et des services de relance existent auprès des gouvernements, des assureurs, des municipalités et des ONG, mais leur mise en œuvre nécessite une coordination en fonction des échéanciers et des décisions des ménages.

FIGURE 7 : L'architecture de résilience actuelle

manière dont les normes médicales définissent les attentes sans prescrire de protocole : elle spécifierait les résultats auxquels les foyers peuvent raisonnablement s'attendre, tout en laissant aux provinces et aux territoires le pouvoir discrétionnaire de déterminer comment les atteindre.

Pour les locataires, la norme signifierait l'accès à des informations sur les risques avant de signer un bail, une compréhension plus claire de ce que couvre l'assurance du locataire, et un soutien de la part d'une personne-ressource qui connaît les vulnérabilités distinctes des locataires pendant la période de déplacement.

Lors du choix d'un domicile : Évaluation des risques naturels et indication des coûts d'assurance dans des formats accessibles avant tout engagement.

Lors du choix d'une assurance : Résumé normalisé distinguant les types de couverture, explicitant les limites et les franchises, permettant une comparaison pertinente entre les fournisseurs.

Lors de la mise en place des mesures de protection des foyers : Des informations accessibles sur les programmes, montrant ce à quoi les foyers peuvent prétendre, avec

des options de financement qui réduisent les obstacles initiaux, disponibles pour les propriétaires, qu'ils achètent ou vendent ou qu'ils renouvellent ou non un prêt hypothécaire.

Lors du rétablissement après sinistre :

Un point de coordination unique offert dans les 72 heures comme point de départ, avec des échéanciers spécifiques pour les communautés rurales, éloignées et nordiques, en harmonisant les systèmes aux besoins des foyers et en préservant l'épargne et les fonds propres des foyers.

Il s'agirait d'une norme institutionnelle définissant le comportement du système, et non d'une garantie de service. Les provinces et les territoires conserveraient toute latitude pour élaborer la réglementation. Le Québec pourrait mettre en œuvre des mesures différentes de celles de la Colombie-Britannique. Les deux répondent à la norme si les résultats démontrent une réduction du stress financier, un rétablissement plus rapide et une préservation des capitaux des foyers.

3.3 Quatre axes d'intervention

La stratégie traduirait la norme nationale en quatre axes d'intervention, chacun visant à combler une lacune identifiée à la section 2.

Il ne s'agit pas de nouveaux programmes, mais de moyens pratiques d'organiser les autorités existantes et les flux d'information autour des moments clés de décision des foyers. Les modèles s'inspirent d'approches utilisées dans des juridictions comparables, et des projets pilotes testent ce qui fonctionne dans les contextes canadiens.

1. Pour le choix du domicile : une classification standard des risques

Une classification standard des risques pour chaque adresse résidentielle rendrait les données fédérales sur les risques utilisables lorsque les foyers prennent des décisions en matière d'habitation. Ces informations devraient être disponibles à tout moment, et pas seulement lors des transactions.

Ressources naturelles Canada pourrait rendre utilisables les ensembles de données existants sur les inondations, les incendies de forêt et les autres risques grâce à un outil public accessible par code postal ou par adresse, traduisant les informations techniques dans des formats viables pour la prise de décision, tels que des cotes de risque, un historique des événements récents et des informations concrètes sur la disponibilité des assurances et les pressions exercées par les coûts.

Les provinces et les territoires pourraient rendre obligatoire la divulgation pour la vente

et la location en utilisant la classification standard des risques, tandis que la SCHL pourrait l'intégrer dans les directives sur le financement de l'habitation au moment de la souscription et du renouvellement.

Les projets pilotes testeraient des formats de diffusion qui fonctionnent dans divers contextes d'alphabétisation, de langue, de handicap et d'accès à Internet (pas seulement un portail web), expliqueraient les évaluations dans un langage simple et incluraient un processus clair pour corriger les erreurs. Compte tenu des répercussions potentielles sur la valeur des biens immobiliers et l'impôt des municipalités, les projets pilotes devraient associer la visibilité à des voies d'action crédibles permettant de suivre la répartition des risques, afin que les foyers ne se retrouvent pas avec des étiquettes de risques sans moyens de les réduire.

Les foyers verraient leur exposition au risque avant tout engagement, les entreprises de prêt reconnaîtraient la concentration des portefeuilles et les marchés pourraient commencer à évaluer les risques plus tôt et de manière plus équitable.

2. Pour la souscription à une assurance : des normes de clarté de la couverture d'assurance

Une norme de clarté de la couverture d'assurance exigerait des compagnies d'assurance

Reprise après sinistre : D'une aide fragmentée à un soutien coordonné

FIGURE 8: du fardeau d'une responsabilité fragmentée à un soutien coordonné

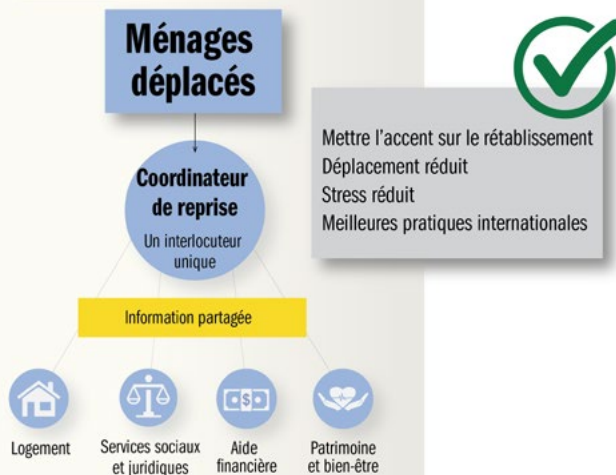
Reprise fragmentée : Se débrouiller seul

Multiples interlocuteurs, démarches redondantes, manque d'informations partagées



Reprise coordonnée : Un soutien simplifié

Une fonction de coordination unique pour aligner les ressources sur les besoins des ménages



qu'elles fournissent des résumés en langage clair distinguant les types de couverture, explicitant les limites et les franchises, et spécifiant ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas. Les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pourraient adopter des obligations d'information normalisées sur le modèle des documents d'information sur les produits d'assurance du Royaume-Uni. La norme transférerait la responsabilité de l'interprétation aux compagnies d'assurance, ce qui permettrait de comparer les polices d'assurance et de réduire les litiges après les catastrophes.

La mise en œuvre nécessiterait la coopération des compagnies d'assurance et la volonté de réglementation des provinces. Le marché

privé comprend des couvertures, des appellations, des franchises et des garanties différentes. Un format normalisé pour ces informations n'uniformise pas les produits, mais il permet aux foyers de comprendre ce qu'ils achètent.

3. Pour la protection des foyers : des voies de protection des foyers

Les voies de protection des foyers regrouperaient les programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux en un seul point d'accès segmenté par code postal. Sécurité publique Canada pourrait regrouper les informations relatives au programme en procédant à une préadmission. La plupart des gens y auraient accès en ligne, ceux qui

ne disposent pas d'une connexion Internet fiable y auraient accès par téléphone, et l'accès en personne serait possible par l'intermédiaire des bureaux municipaux et des organisations communautaires.

Le financement est essentiel : les modèles de subvention actuels qui exigent un paiement initial et des mois d'attente pour le remboursement doivent être remplacés par des options qui réduisent ou éliminent les obstacles initiaux. Les foyers peuvent également avoir besoin d'évaluations personnalisées pour trouver les mesures les plus susceptibles de réduire leurs risques spécifiques, selon des modèles comme le programme RénoPlex de Montréal, où des personnes dûment formées évaluent les maisons, identifient les vulnérabilités et mettent les foyers directement en contact avec des rabais et des entrepreneurs⁴⁰.

4. Pour le rétablissement après une catastrophe : des ressources d'aide après sinistre

Les ressources d'aide après sinistre constitueraient un point de coordination unique pour les foyers déplacés, mis en contact avec les personnes touchées dans un délai de 72 heures dans la plupart des contextes, des projets pilotes permettant de tester ce qui est réalisable dans les communautés rurales, isolées et nordiques.

Les provinces et les territoires désigneraient des ressources responsables qui créeraient les dossiers de rétablissement des foyers, concevraient des plans de rétablissement communs, assureraient la coordination entre les compagnies d'assurance et les programmes publics, harmoniseraient les exigences en matière de documentation et suivraient les progrès jusqu'au retour à un domicile stable.

L'efficacité des personnes-ressources repose sur une approche sensible aux traumatismes. Leur formation doit inclure la reconnaissance des réactions au traumatisme, l'enchaînement clair des étapes à suivre et l'orientation vers du soutien en santé mentale. Sécurité publique Canada pourrait financer des projets pilotes par des mécanismes de paiement anticipé des AAFCC, ce qui permettrait un déploiement rapide immédiatement après l'événement.

Architecture intégrée

Ces interventions sont conçues comme un système. La visibilité sans voies d'action reproduit le goulot d'étranglement actuel en matière d'habilitation. Un meilleur soutien au rétablissement sans changements en amont laisse les foyers sans mécanismes de prévention des risques. Ensemble, ces quatre axes d'interventions assistent les foyers dans leur parcours, de la visibilité à l'action et au rétablissement.

À QUI CETTE STRATÉGIE PROFITE-T-ELLE LE PLUS?

Foyers disposant de peu de moyens :

Les voies de protection des foyers permettent de prévoir l'admissibilité et de mettre les foyers en contact avec un financement qui réduit ou élimine les coûts initiaux. Ainsi, l'aide est accessible, et pas seulement disponible.

Les locataires et les foyers déplacés :

Les ressources d'aide après sinistre assurent une sensibilisation proactive, simplifient la documentation et coordonnent les compagnies d'assurance, l'aide en cas de catastrophe et les aides au logement afin de raccourcir le délai d'obtention d'un logement stable.

Les personnes confrontées à des obstacles à l'accès, y compris les foyers des communautés rurales, isolées et nordiques :

L'accès s'obtient en ligne, par téléphone et en personne, avec des options à faible connectivité, des services multilingues et des adaptations aux besoins en matière de handicap et d'alphabétisation.

Foyers situés dans des zones à haut risque :

La classification standard des risques rend les risques visibles à un stade précoce et les associe à des voies de protection et de rétablissement, de sorte que la divulgation est assortie d'options permettant de réduire l'exposition aux risques.

3.4 Qui fait quoi?

La stratégie fonctionne par habilitation réciproque : chaque ordre de gouvernement apporte ce qu'il fait le mieux, créant ainsi les conditions nécessaires à l'action des autres.

Le gouvernement fédéral fournit l'infrastructure que les provinces et les territoires ne peuvent pas générer de manière indépendante : une classification standard des risques qui utilise les données fédérales sur les risques, l'harmonisation des questions financières par l'entremise du programme AAFCC et l'intégration de la SCHL pour améliorer la visibilité des risques dans le financement pour l'habitation. Le gouvernement fédéral définit les résultats attendus; les provinces et les territoires déterminent les approches.

Les provinces et les territoires disposent d'un pouvoir réglementaire que le gouvernement fédéral ne peut pas exercer constitutionnellement : obligation de divulgation faisant référence à la clarté de la couverture d'assurance, normes de clarté de la couverture d'assurance auxquelles les compagnies doivent se conformer pour que les foyers puissent comparer les couvertures avant de souscrire, et désignation de ressources d'aide après sinistre. Le renforcement du soutien

financier fédéral rend la participation mutuellement bénéfique.

Les municipalités mettent en œuvre des programmes au niveau des foyers : elles proposent des programmes de protection locaux, fournissent les informations de base dont les ressources d'aide après sinistre ont besoin et servent de point de contact pour les foyers qui s'orientent dans le système.

Les compagnies d'assurance et les partenaires du secteur mettent en œuvre des normes de clarté de la couverture d'assurance, contribuent à la coordination des ressources d'aide pendant le rétablissement et, au fil du temps, pourraient reconnaître les investissements des foyers en matière de protection dans les garanties.

3.5 Qui prend les décisions et qui paie?

La stratégie s'appuie sur la modernisation des AAFCC en 2025, qui a introduit de nouveaux mécanismes pour soutenir des mesures plus précoces et axées sur les résultats. D'autres juridictions montrent que les leviers fiscaux peuvent renforcer les incitations à la prévention et au rétablissement sans changer les responsables de la réglementation ou de la fourniture des services.

Direction et gouvernance

Le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (LICC) serait bien placé pour coordonner les partenaires fédéraux autour d'objectifs communs pour les foyers. LICC apporterait un regard politique en matière d'habitation ainsi que l'autorité de convocation. Ressources naturelles Canada soutiendrait l'infrastructure d'information sur les risques. La SCHL intégrerait les questions de résilience dans les canaux de financement en habitation et contribuerait à l'accès direct auprès des foyers. Sécurité publique Canada continuerait d'administrer les AAFCC et de soutenir les projets pilotes axés sur le rétablissement, en apportant son expérience directe des programmes d'aide d'urgence destinés aux foyers.

Le ministre de la Gestion des urgences et de la Résilience des communautés assurerait la responsabilité ministérielle, la stratégie renforçant la réponse aux urgences auprès des foyers.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créeraient une Table de résilience des foyers limitée dans le temps, co-présidée par LICC, Sécurité publique Canada, ainsi qu'une représentante ou un représentant provincial ou territorial en rotation. Les membres comprendraient Ressources naturelles Canada, la SCHL et

les provinces et territoires participants. La Table superviserait les projets pilotes, soutiendrait l'apprentissage commun et prendrait des décisions de mise à l'échelle en fonction de mesures convenues, permettant la comparabilité entre les juridictions tout en préservant le pouvoir discrétionnaire des provinces et des territoires en matière de conception et de mise en œuvre.

Les municipalités, les compagnies d'assurance, les gouvernements, les organismes de gouvernance autochtones ainsi que les ONG seraient représentés par un groupe consultatif permanent et des structures de gouvernance des projets pilotes afin de refléter les capacités locales et les réalités des foyers. La participation serait définie dans des protocoles d'accord limités dans le temps, spécifiant les résultats, les rôles, les séquences et les essais de chaque partenaire.

Financement et incitations

Le partage des coûts de base des AAFCC resterait inchangé. Les provinces et les territoires bénéficieraient du soutien actuel pour les coûts admissibles liés aux catastrophes, sans égard à la participation à la stratégie.

Pour les juridictions participantes, le gouvernement fédéral pourrait offrir un complément limité dans le temps aux taux de partage des coûts admissibles des AAFCC,

sous réserve que les projets pilotes démontrent des résultats convenus pour les foyers, tels que la réduction des dommages encourus, un délai plus court pour parvenir à un logement stable et une plus grande adoption de mesures de protection. Un complément de cinq points de pourcentage est un exemple de point de départ pour la négociation.

Pour résoudre le problème de séquence, le soutien fédéral à la mise en place de projets pilotes pourrait être apporté dès le début par un financement limité dans le temps pour la création des services, l'effectif des personnes-ressources, l'évaluation et l'information sur les risques à utiliser pour la prise de décision. Le complément basé sur les résultats serait évalué une fois les résultats disponibles.

Les provinces et les territoires auraient d'excellentes raisons de participer. Il leur faut composer avec le fardeau fiscal croissant des coûts des catastrophes et la pression de l'électorat sur l'accessibilité des assurances. Cette participation leur permettrait d'accéder à une infrastructure fédérale de données sur les risques qu'elles ne peuvent pas mettre en place seules, à un cadre pour tester les approches en matière de divulgation et de clarté avec le soutien du gouvernement fédéral, et à une responsabilité partagée pour les résultats qu'aucune juridiction ne peut atteindre seule. Le soutien fédéral resterait

limité dans le temps et axé sur le pilotage et l'évaluation, et non sur la mise en œuvre permanente de programmes provinciaux ou municipaux.

Logique budgétaire

L'investissement fédéral dans la stratégie serait modeste et limité dans le temps. Les avantages seraient triples : réduction des demandes du programme AAFCC grâce à l'amélioration de la protection des foyers ; préservation de la richesse des foyers qui, autrement, serait détruite par les lacunes en matière de couverture et le rétablissement fragmenté ; et renforcement de l'infrastructure de données donnant au gouvernement fédéral une visibilité sur les risques en amont, qu'il ne peut actuellement pas percevoir.

Le seuil de rentabilité exact dépendrait des résultats du projet pilote. Une réduction, même modeste, des dommages pour les foyers se traduirait par des bénéfices pour le gouvernement fédéral grâce à la diminution des demandes de remboursement en vertu des AAFCC et à la préservation de l'assiette fiscale, dépassant probablement les coûts de coordination au cours de la période d'essai.

3.6 Comment savoir si cela fonctionne?

La réussite devrait être jugée en fonction des résultats obtenus par les foyers, et non de l'activité du programme. Une norme nationale de protection des foyers définirait ce qu'une structure coordonnée apporte à chaque moment de décision. Les cinq indicateurs ci-dessous permettraient de vérifier si c'est le cas. LICC pourrait publier une mise à jour annuelle résumant les résultats des projets pilotes, les résultats observables pour les foyers et les décisions d'extension. Les mesures devraient s'appuyer sur les données administratives et de marché existantes, autant que possible.

1. Abordabilité : Variation de la moyenne des dommages payés par les foyers et des indicateurs de stress liés à l'assurance, dont le prix des primes et des franchises, à l'aide des rapports sur les dommages d'assurance et des données du programme AAFCC et de l'aide provinciale. Cela permet de déterminer si la visibilité et la clarté se traduisent par une réduction des risques financiers.

2. Rapidité et certitude : Délai médian d'obtention d'un logement stable et délai médian de paiement de l'assurance ou de l'aide en cas de catastrophe, suivis avant et après les projets pilotes, y compris, le cas

échéant, le délai de premier contact avec les ressources d'aide après-sinistre. Cette mesure permet d'évaluer si les juridictions atteignent leurs objectifs de coordination, en utilisant 72 heures comme seuil de base.

3. Résilience : Taux d'adoption et d'achèvement des mesures de protection à haut rendement, telles que les clapets antiretours et les pompes de puisard. Observation de la variation engendrée par les outils de financement dans l'adoption des mesures par les foyers disposant de peu de moyens. Cette mesure permet de déterminer si les voies de protection des foyers éliminent les véritables obstacles à l'action.

4. Équité : Les écarts dans les résultats, y compris le temps nécessaire pour accéder à un logement stable, les dommages encourus et la disponibilité de la couverture, selon le revenu, le statut de locataire ou de propriétaire et la région, avec des rapports parallèles pour les communautés autochtones participantes quand la gouvernance des données le permet. La norme nationale est un engagement envers les locataires et les foyers vulnérables. Cet indicateur permet de vérifier si cet engagement est tenu.

5. Flexibilité : La proportion des foyers capables de choisir une voie de rétablissement adaptée à leur situation (réparation, reconstruction, location temporaire ou relocalisation), sans perdre son admissibilité ou être confrontée à des exigences de programme contradictoires. Cet indicateur permet de savoir si la coordination préserve l'autonomie des foyers plutôt que de les contraindre à suivre des voies prédéterminées.

04

La Nécessité d'Agir

Le Canada n'a pas besoin d'un nouveau programme pour comprendre que le statu quo est un échec pour les foyers. Les coûts se manifestent déjà par une augmentation des dépenses liées au programme AAFCC, des primes sidérantes et des retraits de couverture, ainsi que par de longues périodes de rétablissement non coordonnées qui drainent l'épargne, le crédit et les capacités cognitives. Lorsque les systèmes ne sont pas connectés, la responsabilité de coordination incombe aux foyers, au moment même où ils sont le moins à même d'en gérer la complexité.

Une stratégie nationale pour une meilleure résilience des foyers offre une voie pratique : elle facilite l'utilisation des leviers existants aux quatre moments clés déterminants pour le risque et les dommages encourus. Elle ne résout pas toutes les difficultés; le retrait des propriétés des zones à risque et la garantie d'une couverture d'assurance abordable lorsque la tarification basée sur le risque ne fonctionne plus ne sont pas de son ressort. Son objectif immédiat est le déplacement du fardeau de la coordination des foyers vers les institutions. Cette stratégie rendrait visibles

les risques avant la conclusion des transactions, faciliterait la compréhension des couvertures avant l'achat ou la location, rendrait accessibles les leviers de protection et coordonnerait le rétablissement selon un échéancier adapté aux foyers.

C'est le moment d'agir. La modernisation des AAFCC en 2025 a introduit de nouveaux mécanismes pour soutenir des mesures plus précoces et axées sur les résultats. Les provinces et les territoires examinent activement les mesures de divulgation et de clarté, et les municipalités sont confrontées à de réelles contraintes de capacité en ce qui a trait à l'évolution des risques et des actions à prendre. Agir délibérément en 2026 par l'entremise de projets pilotes limités dans le temps, c'est la différence entre construire une voie praticable pour les foyers et continuer à absorber les coûts une fois que les risques sont pris.

D'autres catastrophes sont à venir. La question n'est plus de savoir si le Canada paiera le coût, mais comment. Ce que le Canada construit aujourd'hui déterminera si, lors de la prochaine catastrophe, les foyers seront protégés ou laissés à eux-mêmes pour faire face aux conséquences.

Notes de fin

1. Kiera Taylor, *Climate Damages & Canada's Looming Home Insurance Crisis: Who Pays?*, The Globe and Mail, "Damage from Natural Disasters in Canada Hit Record \$8.5-Billion in 2024, as Industry Group Warns Some Regions May Become Uninsurable." [En anglais seulement]
2. CBC News, "Looks as If There Was Never a House There." [En anglais seulement]
3. [En anglais seulement] Kiera Taylor, *Climate Damages & Canada's Looming Home Insurance Crisis: Who Pays?*; Insurance Bureau of Canada, *Severe Weather-Related Insured Losses in Canada Exceed \$2.4 Billion in 2025*.
4. Bureau d'assurance du Canada. L'année 2024 établit un record : 8,5 milliards de dollars en pertes assurées liées aux intempéries, le total le plus élevé de l'histoire canadienne. Bureau d'assurance du Canada.; [En anglais seulement] Porter, K., Alhumaidi, J., & Guerrero-Santaren, D. (2025). *Societal Loss from Historic Natural Catastrophes in Canada*. No. 82. ICLR Research Paper Series. Toronto: Institute for Catastrophic Loss Reduction; Bonada, A., Bedi, E., & Stewart, L. (2025). *From Risk to Readiness*
5. Radio-Canada. (2024). L'incendie de Jasper a causé 880 millions de dollars de pertes assurées. Ici Radio-Canada
6. [En anglais seulement] Josh Recamera, *Montreal Floods Trigger \$120M in Claims as Reinsurers Sound Alarm on Rising Climate Losses*; Bureau d'assurance du Canada. (n.d.). *Catastrophes*.
7. Brett Weltman, *Les dommages assurés causés par l'ouragan Fiona dépassent maintenant 800 millions de dollars*. Bureau d'assurance du Canada; [En anglais seulement] Kiera Taylor, *Climate Damages & Canada's Looming Home Insurance Crisis: Who Pays?*
8. [En anglais seulement] The Globe and Mail, "Intact CEO Charles Brindamour Has Been Sounding the Alarm on Climate Change for Years - and He Wants Other Leaders to Finally Listen Up."
9. Statistique Canada, *Tableau 18-10-0004-01 : Indice des prix à la consommation, données mensuelles, non désaisonnalisées*.
10. Michaël Lambert-Racine, *Le marché de l'assurance habitation et les phénomènes météorologiques extrêmes au Canada*; Likeleli Seitheko, *Les catastrophes météorologiques et le marché de l'assurance au Canada : une crise émergente ?*
11. "La déferlante des risques d'inondation et le dilemme des assurances"; McGillivray, Marisa, *Aperçu de l'incidence des tendances météorologiques extrêmes au Canada sur la rentabilité de l'assurance des propriétaires et les consommateurs*
12. Banque du Canada. (2025). *Rapport sur la stabilité financière 2025*. Banque du Canada.
13. Bureau du surintendant des institutions financières, *Renforcer la résilience financière face au risque climatique*
14. [En anglais seulement] Henstra, "Climate Adaptation in Canada"; [En anglais seulement] Minano, Thistlethwaite, and Henstra, "Evaluating a Public- Private Data-Sharing Platform for Improving Flood Insurance Availability and Affordability in Canada."
15. Zachary Vrhovsek, *Projection du coût du Programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe*.
16. Zachary Vrhovsek.
17. [En anglais seulement] Kabore, Rivers, and Deri Armstrong, *Natural Disasters and Economic Performance*.
18. [En anglais seulement] Henstra et col., "Flood Risk Management and Shared Responsibility"; Sécurité publique Canada, *Rapport final du Groupe de travail sur l'assurance contre les inondations et la relocalisation*
19. [En anglais seulement] Kousky, "The Role of Natural Disaster Insurance in Recovery and Risk Reduction"; [En anglais seulement] Kousky, Treuer, and Mach, "Insurance and Climate Risks."
20. *La déferlante des risques d'inondation et le dilemme des assurances*
21. Sécurité publique Canada & Ipsos, *Recherche sur l'opinion publique : campagne de sensibilisation à la préparation aux situations d'urgence - rapport des résultats*.

22. [En anglais seulement] CBC, “Remembering Dorian.”
23. [En anglais seulement] CBC, “How Fiona Became a Record-Breaking Canadian Storm | CBC News.”
24. [En anglais seulement] Zagbai, “Severe Thunderstorm Watch for Several Regions of Southern Quebec.”
25. [En anglais seulement] Local Government Official Information and Meetings Act 1987, 1987 No 174; Local Government (Natural Hazard Information in Land Information Memoranda) Regulations 2025, vol. 2025/68.
26. OCDE, Études économiques de l’OCDE : Canada 2025
27. [En anglais seulement] Milman, “Zillow Deletes Climate Risk Data from Listings after Complaints It Harms Sales.”
28. [En anglais seulement] FCA Handbook - ICOBS 6 Annex 3 Providing Product Information by Way of a Standardised Insurance Information Document; [En anglais seulement] Financial Conduct Authority, Transparency in Insurance Renewals.
29. [En anglais seulement] Thistlethwaite et col., « Barriers to Insurance as a Flood Risk Management Tool: Evidence from a Survey of Property Owners. »
30. [En anglais seulement] The Natural Hazards Commission Toka Tū Ake, Resilient Homes and Buildings Action Plan 2022-2027.
31. [En anglais seulement] Jarzabkowski et col., « Resilient Housing Policies »; [En anglais seulement] Jesse Steinberg, «Toward a Disaster Recovery Framework for Canada: Insights from the United States, Australia, and New Zealand.»
32. [En anglais seulement] Pue et col., «Canada Needs a Climate-Responsive Social Safety Net »; Environnement et Changement climatique Canada, Recherche sur l’opinion publique à propos de la Stratégie nationale d’adaptation
33. Bureau du surintendant des institutions financières. (2025). Renforcer la résilience financière face au risque climatique
34. Sécurité publique Canada, Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025.
35. [En anglais seulement] Thistlethwaite et col., “How Flood Experience and Risk Perception Influences Protective Actions and Behaviours among Canadian Homeowners.”
36. [En anglais seulement] Federal Emergency Management Agency (FEMA), Disaster Case Management Helps Survivors Affected by Hurricanes Helene & Milton in the Long Term.
37. [En anglais seulement] Bay of Plenty Civil Defence Emergency Management Group, Recovery Navigators’ Guide 2022.
38. [En anglais seulement] Jesse Steinberg, Toward a Disaster Recovery Framework for Canada: Insights from the United States, Australia, and New Zealand.
39. Agence de la santé publique du Canada, Cadre fédéral relatif au trouble de stress post-traumatique; [En anglais seulement] Adu et col., Frontiers | Exploring the Prevalence and Predictors of Low Resilience and Likely PTSD in Residents of Two Provinces in Canada during the 2023 Wildfires; [En anglais seulement] Mao et col., “One Year after the Flood”; [En anglais seulement] Aker and Önder, “Posttraumatic Stress Disorder-Related Mental Health Problems and Risk Factors After an Earthquake.”
40. Ville de Montréal, RénoPlex : subventions à la rénovation des immeubles de 1 à 5 logements.

Références

1. Adu, M. K., Shalaby, R., Agyapong, B., et al. (2024). Exploring the Prevalence and Predictors of Low Resilience and Likely PTSD in Residents of Two Provinces in Canada during the 2023 Wildfires. *Sec. Public Mental Health*, 12. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2024.1343399>.
2. Aker, T., & Önder, E. (2025). Posttraumatic Stress Disorder-Related Mental Health Problems and Risk Factors After an Earthquake. *Psychiatry and Clinical Psychopharmacology*, 35(Supplement 1), 113-121. <https://doi.org/10.5152/pcp.2025.24997>.
3. Bonada, A., Bedi, E., & Stewart, L. (2025). From Risk to Readiness: Enhancing Alberta's Wildfire Preparedness Through the FireSmart™ Scorecard. Waterloo, ON: Intact Centre on Climate Adaptation, University of Waterloo. <https://www.intactcentreclimateadaptation.ca/recent-reports/from-risk-to-readiness-enhancing-albertas-wildfire-preparedness-through-the-firesmart-scorecard/>.
4. Banque du Canada. (2025). Rapport sur la stabilité financière 2025. Banque du Canada. <https://www.banqueducanada.ca/2025/05/rapport-sur-la-stabilite-financiere-2025/>.
5. Bay of Plenty Civil Defence Emergency Management Group. (2022). Recovery Navigators' Guide 2022. Civil Defence Publication 2022/01. Whakatāne, New Zealand: Bay of Plenty Civil Defence Emergency Management Group. <https://www.civildefence.govt.nz/assets/Uploads/documents/resilience-fund/2021-22/Recovery-Navigators-Guide.pdf>.
6. Weltman, B. (2025). Les dommages assurés causés par l'ouragan Fiona s'élevaient maintenant à plus de 800 millions \$. Bureau d'assurance du Canada. <https://bac.abc.ca/actualites-et-perspectives/actualites/les-dommages-assures-causes-par-l-ouragan-fiona-s-elevent-maintenant-a-plus-de-800-millions>.
7. CBC. (2023). How Fiona Became a Record-Breaking Canadian Storm. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/weather-snoddon-fiona-recap-1.6976249>.
8. CBC. (2020). Remembering Dorian: How the 2019 Storm Left a Trail of Destruction. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/snoddon-dorian-recap-weather-1.5712159>.
9. CBC News. (2018). 'Looks as If There Was Never a House There': Ottawa-Gatineau Tornado Causes Mass Power Outages, 6 in Hospital | CBC News. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/ottawa-gatineau-tornado-1.4834216>.
10. Williams, E. (2024). Jasper Wildfire Caused \$880M in Insured Losses, Says Insurance Bureau of Canada | CBC News. CBC News. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/jasper-wildfire-ninth-most-expensive-1.7306622>.
11. Environnement et changement climatique Canada. (2025). Recherche sur l'opinion publique à propos de la Stratégie nationale d'adaptation : rapport final. Environnement et changement climatique Canada.
12. FCA Handbook - ICOPS 6 Annex 3 Providing Product Information by Way of a Standardised Insurance Information Document. Consulté le 31 décembre 2025. <https://handbook.fca.org.uk/handbook/icops6/icops6s10?timeline=true>.
13. Federal Emergency Management Agency (FEMA). (2025). Disaster Case Management Helps Survivors Affected by Hurricanes Helene & Milton in the Long Term. <https://www.fema.gov/fact-sheet/disaster-case-management-helps-survivors-affected-hurricanes-helene-milton-long-term>.
14. Financial Conduct Authority. (2017). Transparency in Insurance Renewals. Policy Statement PS16/21. London, UK: Financial Conduct Authority. <https://www.fca.org.uk/firms/transparency-insurance-renewals>.

16. Henstra, D. (2019). Climate Adaptation in Canada: Governing a Complex Policy Regime. *Review of Policy Research*. <https://doi.org/10.1111/ropr.12236>.
17. Henstra, D., Thistlethwaite, J., Brown, C., & Scott, D. (2019). Flood Risk Management and Shared Responsibility: Exploring Canadian Public Attitudes and Expectations. *Journal of Flood Risk Management*. e12346. <https://doi.org/10.1111/jfr3.12346>.
18. Bureau d'assurance du Canada. (2025). À 8,5 milliards de dollars, l'année 2024 bat le record de l'année la plus coûteuse de l'histoire du Canada en pertes liées à des phénomènes météorologiques extrêmes. Bureau d'assurance du Canada. <https://bac.ibc.ca/actualites-et-perspectives/actualites/a-8-5-milliards-de-dollars-l-annee-2024-bat-le-record-de-l-annee-la-plus-couteuse-de-l-histoire-du-canada-en-pertes-liees-a-des-phenomenes-meteorologiques-extremes>.
19. ---. "Catastrophes. Consulté le 22 décembre 2025. <https://bac-quebec.qc.ca/fr/enjeux-en-assurance-de-dommages/catastrophes/>.
20. ---. En décembre, les inondations en Colombie-Britannique causent près de 90 millions de dollars de dommages assurés. Toronto, ON : Bureau d'assurance du Canada, 2026. <https://bac.ibc.ca/actualites-et-perspectives/actualites/en-2025-les-pertes-assurees-liees-aux-phenomenes-meteorologiques-violents-au-canada-depassent-2-4-milliards-de-dollars>.
21. Jarzabkowski, P., Meissner, K., Taylor, N., Riordan, T. et Rosie Gallagher. (2025). Resilient Housing Policies: A Framework for Evaluation. Brisbane, QLD: Natural Hazards Research Australia, 2025. https://naturalhazards.com.au/sites/default/files/2025-01/Resilient%20housing%20policies_WP1_report.pdf.
22. Steinberg, J. (2024). Toward a Disaster Recovery Framework for Canada: Insights from the United States, Australia, and New Zealand. No. 13538. Ottawa: The Conference Board of Canada.
23. Kabore, P., Rivers, N., et Armstrong, C. D. (s.d.). Natural Disasters and Economic Performance: Evidence from the Slave Lake Wildfire. <https://ruor.uottawa.ca/items/7a5a9ec1-83b9-4478-bd61-ae85b1b46f80>.
24. Porter, K., Alhumaidi, J. et Guerrero-Santaren, D. (2025). Societal Loss from Historic Natural Catastrophes in Canada. N° 82. ICLR Research Paper Series. Toronto, ON : Institute for Catastrophic Loss Reduction.
25. Taylor, K. (2025). Climate Damages & Canada's Looming Home Insurance Crisis: Who Pays? Investisseurs pour l'accord de Paris. <https://www.investorsforparis.com/climate-damages-canadas-looming-home-insurance-crisis-who-pays/>.
26. Kousky, Carolyn. (2019). The Role of Natural Disaster Insurance in Recovery and Risk Reduction." *Annual Review of Resource Economics* 11, 1399–418. <https://doi.org/10.1146/annurev-resource-100518-094028>.
27. Kousky, Carolyn, Galen Treuer, et Mach, K. J. (2024). Insurance and Climate Risks: Policy Lessons from Three Bounding Scenarios. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 121. No 48 : e2317875121. <https://doi.org/10.1073/pnas.2317875121>.
28. Seithleko, L. (2025). Les catastrophes météorologiques et le marché de l'assurance au Canada : une crise émergente? Canada Future Ready Economy. Toronto, ON : Services économiques TD. <https://economics.td.com/fr-extreme-weather-and-insurance>.
29. Gouvernement local. (2025). (Natural Hazard Information in Land Information Memoranda) Regulations 2025, 2025/68. <https://www.legislation.govt.nz/regulation/public/2025/0068/16.0/whole.html#LMS1240639>.

30. Local Government Official Information and Meetings Act 1987, 1987 No 174. <https://www.legislation.govt.nz/act/public/1987/0174/latest/DLM122242.html#DLM122241>.
31. Mao, Wanying, Eboreime, E., Shalaby, R., Nkire, N., Agyapong, B., Pazderka, H., Obuobi-Donkor, G., et coll. (2022). One Year after the Flood: Prevalence and Correlates of Post-Traumatic Stress Disorder among Residents in Fort McMurray. *Behavioral Sciences* 12. <https://doi.org/10.3390/bs12030069>.
32. McGillivray, M. (2024). Aperçu de l'incidence des tendances météorologiques extrêmes au Canada sur la rentabilité de l'assurance des propriétaires et les consommateurs. No 11-621-M. Analyse en bref. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-621-m/11-621-m2024003-fra.htm>.
33. Michaël, L.R. (2025). Le marché de l'assurance habitation et les phénomènes météorologiques extrêmes au Canada. Bibliothèque du Parlement. Notes de la Colline. <https://notesdelacolline.ca/2025/06/16/le-marche-de-l-assurance-habitation-et-les-phenomenes-meteorologiques-extremes-au-canada/>.
34. Milman, O. (2025). Zillow Deletes Climate Risk Data from Listings after Complaints It Harms Sales. *Environment*. The Guardian. <https://www.theguardian.com/environment/2025/dec/01/zillow-removes-climate-risk-data-home-listings>.
35. Minano, A., Thistlethwaite, J., & Henstra, D. (2024). Evaluating a Public-Private Data-Sharing Platform for Improving Flood Insurance Availability and Affordability in Canada. *Regional Environmental Change* 24, no. 3: 102. <https://doi.org/10.1007/s10113-024-02262-z>.
36. Surname, Author. (2025). Montreal Floods Trigger \$120M in Claims as Reinsurers Sound Alarm on Rising Climate Losses. <https://www.insurancebusinessmag.com/ca/news/catastrophe/montreal-floods-trigger-120m-in-claims-as-reinsurers-sound-alarm-on-rising-climate-losses-548232.aspx>.
37. OCDE. (2025). Études économiques de l'OCDE : Canada 2025. https://www.oecd.org/fr/publications/etudes-economiques-de-l-ocde-canada-2025_d806a81d-fr.html.
38. Bureau du surintendant des institutions financières. (2025). Renforcer la résilience financière face aux risques climatiques : observations découlant de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques. Avec l'Autorité des marchés financiers. Bureau du surintendant des institutions financières. <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/propos-du-bsif/rapports-publications/renforcer-resilience-financiere-face-risques-climatiques-observations-decoulant-leexercice-normalise>.
39. Agence de la santé publique du Canada. (2019). Cadre fédéral relatif au trouble stress post-traumatique (TSPT) : reconnaissance, collaboration et soutien Recherche. Ottawa, ON : Agence de la santé publique du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/cadre-federal-trouble-stress-post-traumatique.html>.
40. Sécurité publique Canada. (2025). Rapport sur les résultats ministériels 2024 à 2025 de Sécurité publique Canada. No PS1-14E-PDF. Ottawa, ON : Sécurité publique Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dprtmntl-rsits-rprt-2024-25/index-fr.aspx>.
41. -- (2022). Groupe de travail sur l'assurance contre les inondations et d'aide à la relocalisation - Rapport final. Ottawa, ON : Sécurité publique Canada. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/dptng-rsng-fid-rsk-2022/index-fr.aspx>.
42. Sécurité publique Canada et Ipsos. (2021). Recherche sur l'opinion publique : Campagne de sensibilisation à la préparation aux situations d'urgence. No PS4-280/2021E-PDF. Ottawa, ON : Sécurité publique Canada. https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsdc/por-ef/public_safety_canada/2021/054-20-f/sommaire/POR054-20-Sommaire.htm?nodsclaimer=1.

43. Pue, K., Wraxall, B., Kopec, A. (2025). "Canada Needs a Climate-Responsive Social Safety Net." Policy Options. <https://policyoptions.irpp.org/2025/09/climate-disaster-canada/>.
44. Statistique Canada. (2025). Tableau 18-10-0004-01 : Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé. No 18-10-0004-01. Ottawa, ON. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request_locale=fr.
45. The Globe and Mail. (2025). Damage from Natural Disasters in Canada Hit Record \$8.5-Billion in 2024, as Industry Group Warns Some Regions May Become Uninsurable. <https://www.theglobeandmail.com/business/article-insured-damage-from-natural-disasters-in-canada-hit-85-billion-in-2024/>.
46. ---. (2022). Intact CEO Charles Brindamour Has Been Sounding the Alarm on Climate Change for Years - and He Wants Other Leaders to Finally Listen Up. <https://www.theglobeandmail.com/business/rob-magazine/article-intact-ceo-charles-brindamour-has-been-sounding-the-alarm-on-climate/>.
47. The Natural Hazards Commission Toka Tū Ake. (2022). Resilient Homes and Buildings Action Plan 2022-2027. Wellington, Nouvelle-Zélande : The Natural Hazards Commission Toka Tū Ake. <https://www.naturalhazards.govt.nz/our-publications/resilient-homes-and-buildings-action-plan/>.
48. L'Institut climatique du Canada. (2024). La déferlante des risques d'inondation et le dilemme des assurances. <https://institutclimatique.ca/risques-inondation-dilemme-assurances/>.
49. Thistlethwaite, J., Henstra, D., Brown, C., & Scott, D. (2022). Barriers to Insurance as a Flood Risk Management Tool: Evidence from a Survey of Property Owners. *International Journal of Disaster Risk Science* 11, no. 3: 263-73. <https://doi.org/10.1007/s13753-020-00272-z>.
50. ---. (2017). How Flood Experience and Risk Perception Influences Protective Actions and Behaviours among Canadian Homeowners. *Environmental Management* 61, No 2 : 197-208. <https://doi.org/10.1007/s00267-017-0969-2>.
51. Ville de Montréal. (2025). RénoPlex : subventions à la rénovation des immeubles de 1 à 5 logements. Montréal.ca. <https://montreal.ca/programmes/renoplex-subventions-la-renovation-des-immeubles-de-1-5-logements>.
52. Vrhovsek, Z. (2025). Projection du coût du programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe. Ottawa, ON : Bureau du directeur parlementaire du budget. <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2526-013-S--projecting-cost-disaster-financial-assistance-arrangements-program-projection-cout-programme-accords-aide-financiere-cas-catastrophe>.
53. Zagbai, D. (2025). Veille d'orages violents pour plusieurs régions du sud du Québec. CityNews Montreal. <https://montreal.citynews.ca/2025/06/19/severe-thunderstorm-southern-quebec/>.

Annexe 1

Champ d'application et considérations pour la mise en œuvre

Cette annexe clarifie les relations entre les efforts fédéraux parallèles et aborde certains risques de mise en œuvre que la Table de résilience des foyers devrait gérer.

Partenariat autochtone et autodétermination

Cette stratégie s'adresse aux systèmes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Les communautés des Premières Nations, les Inuit et les Métis sont confrontés à des risques distincts liés à un sous-investissement historique, détiennent des droits reconnus par la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et son plan d'action, et interagissent avec des structures de gouvernance qui ne font pas l'objet du présent rapport.

Les approches autochtones en matière de résilience des foyers et des communautés doivent être développées en partenariat direct avec les organismes de gouvernance autochtones. Les gouvernements responsables de la mise en œuvre doivent, en vertu de la DNUDPA et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, soutenir le leadership, les capacités et l'autodétermination des populations autochtones en matière de résilience aux catastrophes. Tout effort parallèle devrait refléter les priorités de la gouvernance autochtone, et non la conception du programme fédéral. Les gouvernements responsables de la mise en œuvre doivent consulter les partenaires autochtones dès le début afin d'identifier les points d'accord et de veiller à ce que les efforts parallèles soient dotés de ressources appropriées.

Relations avec les efforts parallèles

Programme national d'assurance contre les inondations

Sécurité publique Canada élabore un programme national d'assurance contre les inondations en réponse au groupe de travail 2022 sur l'assurance contre les inondations et la réinstallation. La présente stratégie

complète ces travaux. La classification standard des risques fournirait les informations dont les foyers et les compagnies d'assurance ont besoin. La norme de clarté de la couverture d'assurance garantirait que les foyers comprennent ce que couvre l'assurance contre les inondations. Si un programme public voit le jour, la structure de la stratégie aidera les foyers à y accéder.

Intervention d'urgence

Le processus d'intervention d'urgence du Canada est relativement efficace. Cette stratégie se concentre sur ce qui se passe avant et après l'intervention : les décisions qui engendrent des risques et les voies de rétablissement qui déterminent si les foyers retrouvent un logement stable. Les ressources d'aide après sinistre assureront la coordination avec les services de gestion des urgences, mais ne feront pas double emploi avec eux.

Affectation du sol et afoyerment

La stratégie améliore l'accès à l'information des foyers et des marchés, mais n'oriente pas les décisions municipales en matière d'affectation du sol. Les provinces et les municipalités conservent l'autorité sur le zonage, les codes de construction et les approbations en matière d'afoyerment du territoire. Une meilleure visibilité des risques peut éclairer ces décisions au fil du temps, mais la stratégie ne prescrit pas où l'afoyerment du territoire devrait ou ne devrait pas avoir lieu.

Risques liés à la mise en œuvre et mesures d'atténuation

Que se passe-t-il si les provinces ne participent pas?

La participation est volontaire. La stratégie offre des incitations : l'accès à l'infrastructure fédérale de données sur les risques que les provinces ne peuvent pas mettre en place de façon indépendante, un soutien financier limité dans le temps grâce aux AAFCC, et une responsabilité

partagée pour les résultats qu'aucune juridiction ne peut atteindre seule. Le déploiement doit commencer par l'acceptation. Si les principales provinces refusent, le gouvernement fédéral pourrait procéder à l'intégration de la SCHL et d'une classification standard des risques, créant ainsi une infrastructure à laquelle les provinces pourront se joindre lorsqu'elles seront prêtes.

Et si la coordination ne suffit pas?

La stratégie ne peut pas garantir une assurance abordable dans les déserts assurantiels ou lorsque la tarification basée sur le risque dépasse le budget des foyers. La divulgation des risques peut également affecter la valeur des propriétés dans certaines régions, créant des transitions difficiles pour les propriétaires actuels et pour les municipalités. Les projets pilotes comprennent des points d'évaluation du comblement des lacunes en matière de protection par la coordination. Dans le cas contraire, les gouvernements disposeraient d'éléments plus probants pour évaluer d'autres leviers : réassurance publique, soutien ciblé des primes ou options paramétriques offrant un financement rapide après des événements définis. Les projets pilotes permettraient de mesurer l'incidence sur la répartition et de tester des approches permettant de gérer les transitions de manière équitable.

Qu'est-ce qui différencie cette initiative des efforts de coordination précédents?

Les tables fédérales, provinciales et territoriales ont des résultats mitigés. Cette stratégie diffère à trois égards : elle s'articule autour des résultats obtenus par les foyers plutôt que des processus institutionnels, ce qui crée une responsabilité plus claire; elle lie les incitations financières à des résultats mesurables grâce aux AAFCC; et elle est limitée dans le temps. Si les projets pilotes ne démontrent pas leur valeur, la Table s'arrête.

Critères de réussite pour une mise à l'échelle

Les projets pilotes se dérouleraient sur une période de deux à trois ans et seraient évalués en fonction des paramètres décrits à la section 3.6. La Table de résilience des foyers permettrait également de déterminer si les juridictions participantes jugent que la responsabilité de coordination en vaut la peine. Si les projets pilotes démontrent leur pertinence, la Table recommandera leur adoption à l'échelle nationale. Si les résultats sont mitigés, cela permettra d'identifier les éléments justifiant une mise à l'échelle ou une refonte. Si les projets pilotes échouent, la stratégie se terminera avec des leçons à tirer.

Annexe 2

Entretiens avec des experts

DR. ANABELA BONADA

Directrice générale,
Centre Intact sur l'adaptation au
changement climatique

JASON CLARK

Vice Président,
Relations gouvernementales,
Nouvelle Économie Canada

LORA HUNTLEY

Directrice, Gestion de portefeuille
(Ouest), Assurance des particuliers,
Definity

MATHIEU BELANGER

Ancien directeur général,
Politique et affaires publiques,
Fédération canadienne des
municipalités

MITCH MCEWEN

Directeur,
Durabilité et résilience climatique,
Wawanesa Mutual

DR. DANIEL HENSTRA

Professeur de sciences politiques,
Université de Waterloo

RONNIE MCPHEE

Directeur principal,
Aide financière en cas de catastrophe
Canada atlantique,
Croix-Rouge canadienne

SOPHIE GUILBAULT

Directrice des partenariats,
Institut de prévention des sinistres
catastrophiques (ICLR)

STEPHEN RODDICK

Analyste principal des politiques,
Union des municipalités de la
Colombie-Britannique

KIERA TAYLOR

Analyste principale,
Investors for Paris Compliance

Remerciements

PARTENAIRES



MENTOR.E.S

Scott Taymun
Suzanne Gouin
Jonathan Dewar

COACHS

Suzanne Nault
Karim Djinko
Sally Diab

COLLABORATEURS

Sarmishta Subramanian
Édition
Alicia Hibbert
Révision
Laura Rojas
Graphisme
Juliana Bandeira
Illustration
Traduction M
Traduction

Cette proposition a été rédigée par l'équipe dans le cadre du Fellowship Action Canada 2025–2026, qui réunit des leaders émergents pour élaborer des recommandations politiques réalistes sur des questions d'importance nationale.

Nous sommes reconnaissants aux hôtes et aux personnes participantes à Ottawa et à Gatineau, à Yellowknife, à Longueuil, en Montérégie, et à l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'aux foyers qui ont raconté leurs expériences. Leurs récits ont façonné chaque recommandation.

Nous remercions les membres du comité consultatif, les fonctionnaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, les représentants des compagnies d'assurance et les partenaires universitaires qui ont poussé notre réflexion. Nous remercions Suzanne Gouin, Sarmishta Subramanian, Scott Taymun et Jonathan Dewar pour leurs précieux conseils, ainsi que le personnel du Forum des politiques publiques et d'Action Canada, Sara-Christine Gemson, Anne Matio, Dayna Tong ainsi que les membres pour leur soutien.

Ce projet représente les efforts de six personnes qui veulent améliorer les choses, apprendre ensemble et contribuer à construire un Canada plus fort. Nous avons compris que la plus grande résilience, celle dont nous aurons le plus besoin, est profondément humaine.

ÉQUIPE PPF

Inez Jabalpurwala
Présidente-directrice générale

Sara-Christine Gemson
Directrice générale du Fellowship d'Action Canada et de l'école du FPP

Anne Matio
Responsable du Fellowship d'Action Canada et de l'école du FPP

Dayna Tong
Coordinatrice du Fellowship d'Action Canada et de l'école du FPP

CONSEIL CONSULTATIF

Dakota Norris
Kevin Quinlan
Lindsay Colley
Phil De Luna
Kelly O'Neil
Graeme Reed
Laura Corrales
Jeff MacDonald
Darcy Demarsico
Mathieu Bélanger
Kyle McKenzie
Rachel Guthrie
Erin Taylor
Lora Huntley

**Public
Policy
Forum**

**Forum des
politiques
publiques**

ActionCanada